GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **INTERPELLATION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DSJS**	**Date**	**15 mars 2026**
Numéro	**26.121**	**Heure**	**23h25**

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**

Titre : Principe d'éducation sans violence

Contenu (questions posées au Conseil d'État) **:**

Dès le 1er juillet 2026, le Code civil suisse consacrera explicitement le principe selon lequel les parents doivent élever leurs enfants sans recourir à la violence, notamment sans châtiments corporels ni traitements dégradants. Cette modification législative vise avant tout un objectif préventif et pédagogique, en envoyant un signal clair à la société et en favorisant l'accès à des offres de conseil et de soutien pour les familles.

Toutefois, faute de moyens dédiés, la Confédération s'en remet largement aux cantons pour assurer la sensibilisation de la population.

Dans ce contexte, le Conseil d'État est prié de répondre à ces questions :

1. Quelle stratégie le canton de Neuchâtel prévoit-il pour sensibiliser la population à l'entrée en vigueur du principe d'éducation sans violence le 1er juillet 2026 ?
2. Des collaborations sont-elles déjà envisagées entre les différents services cantonaux concernés (office de protection de l'enfant, service de la santé publique, service de l'action sociale, justice) ainsi qu'avec les cercles scolaires ?
3. Des partenariats avec des organisations actives dans la prévention (par exemple, Pro Juventute) sont-ils prévus ?
4. Quel financement le Conseil d'État entend-il mobiliser pour ces actions de sensibilisation et de soutien aux parents ? S'agira-t-il de moyens nouveaux ou d'une réallocation de ressources existantes ?

Développement (commentaire aux questions) **:**

Cette évolution législative constitue une étape importante pour la protection et le développement des enfants. Encore faut-il qu'elle puisse s'accompagner d'un travail concret de prévention et d'accompagnement des familles**,** afin que ce principe ne reste pas uniquement symbolique.

Sources :

https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2025/20250909090718883194158159026_bsf051.aspx

https://www.vbs.admin.ch/fr/newnsb/5Yv2r3-tpJqb

https://www.eda.admin.ch/fr/newnsb/5Yv2r3-tpJqb?utm

Demandes spécifiques liées au traitement	
Urgence	NON
Développement oral	NON
Réponse orale	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Laurence Castillon

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Cloé Dutoit	Diane Skartsounis	Lara Zender
Christine Ammann Tschopp	Catherine Loetscher	Barbara Blanc
Manon Roux		